

N° 1-14
25/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Était excusé : /

Délibération durée d'amortissements des investissements : logements et requalification du bourg

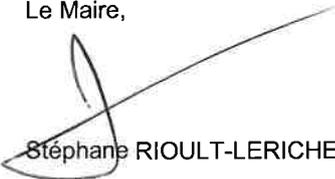
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de définir par délibération la durée d'amortissements de la construction de logement locatif ainsi que de la requalification du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

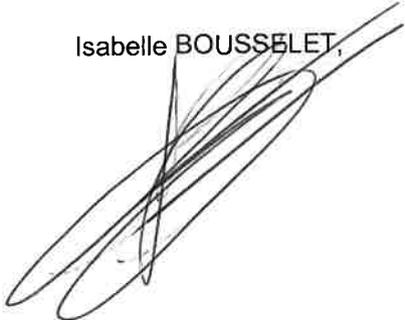
- ❖ De fixer à quinze ans (correspondant à la durée de l'emprunt) l'amortissement concernant la construction de logements locatifs
- ❖ De fixer à trente ans (correspondant à la durée de l'emprunt) l'amortissement concernant la requalification du bourg

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


Stéphane RIOULT-LERICHE,

La secrétaire de séance,


Isabelle BOUSSELET,